




# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté  
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance régulière de ladite municipalité tenue le 9 mars 2016, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2016-284 amendant le règlement numéro 2002-122, tel qu'amendé, pour y actualiser les montants de la rémunération des membres du conseil et du bureau des délégués au 1<sup>er</sup> janvier 2016, établir une rémunération additionnelle pour le poste de préfet suppléant et abroger la rémunération pour le poste de président du CLD Haute-Yamaska, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, ce onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille seize (2016).

  
Judith Desmeules  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe